

Image not found or type unknown



Demission d'un gérant minoritaire

Par **mayoute**, le **25/03/2009** à **15:33**

Bonjour,
Mon conjoint travaille actuellement dans une société ou il y a un gérant minoritaire.
L'entreprise compte 3 personnes dont le gérant.
Mon conjoint ainsi que la deuxième personne sont actionnaires de la société.
Le gérant souhaite démissionner.
A-t-il un préavis à donner pour sa démission? Et à qui?
Peut-il réclamer des indemnités ou une quelconque somme d'argent?
Quels sont les choses à surveiller pour ne pas se faire piéger?
Mon conjoint souhaiterait reprendre cette entreprise avec la deuxième personne, mais il attend le bilan social.
Y-a-t-il des risques?
Merci pour vos réponses
Bonne journée